

DECISION N°112/2025

Fongibilité des crédits M57 : décision budgétaire modificative n°2 portant virement de crédits de chapitre à chapitre – Exercice 2025

Le Président
de la Communauté de Communes du Pays Mornantais

Le 24 novembre 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-6,

Vu la délibération n°CC-2023-084 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°2025-036 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 et autorisant le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,

Vu la décision budgétaire modificative 1 n° 077/2025 de fongibilité des crédits portant virement de crédits de chapitre à chapitre, exercice 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements comptables,

Considérant que ces ajustements interviennent par virement de crédit entre chapitres,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le virement de crédits suivant :

Compte	Opération/ chp	Libellé	dépenses F	recettes F	dépenses I	recettes I
FONCTIONNEMENT						
6064	011	Virement fonct. pour dépenses serveurs/baies invest	- 500 €			
6156	011	Virement fonct. pour dépenses serveurs/baies invest	- 5 000 €			
62268	011	Virement fonct. pour dépenses serveurs/baies invest	- 13 400 €			
60632	011	Virement fonct. pour dépenses serveurs/baies invest	- 1 000 €			
61358	011	Virement fonct. pour dépenses serveurs/baies invest	- 2 000 €			
61558	011	Virement fonct. pour dépenses serveurs/baies invest	- 3 000 €			
6262	011	Virement fonct. pour dépenses serveurs/baies invest	- 12 720 €			
65811	65	Virement fonct. pour dépenses serveurs/baies invest	- 4 000 €			
617	011	virement pour complément ALTE 69	- 9 000 €			
6568	65	Complément prestations ALTE 69		9 000 €		
731721	73	Complément taxe de séjour			7 000 €	
7398	014	Complément versement Département Taxe séjour (10%)		700 €		
023	023	Virement section fonctionnement => section d'investissement		47 920 €		
INVESTISSEMENT						
21838	21	Serveurs/baies SI			41 620 €	
21351	21	Dépenses travaux provisions			- 5 195 €	
2188	21	Matériel pédagogique LBA			4 773 €	
21351	21	Virement pour GTC LBA avec changement automates			- 11 000 €	
21838	21	GTC LBA avec changement automates			17 722 €	
021	021	Virement section fonctionnement => section d'investissement				47 920 €
TOTAL			7 000 €	7 000 €	47 920 €	47 920 €

Article 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit cette décision.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service Comptable du SGC de Givors, comptable assignataire
- Madame la Préfète du Rhône.

Fait à Mornant,

Le Président

Renaud PFEFFER



PUBLIE LE 25 NOVEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

